



Responsable de crèche

Famille : Social, éducatif, psychologie et culturel
Sous-famille : Management socio-éducatif
Code métier : 10C30

▶ Informations générales

Définition :

Planifier, organiser, piloter et contrôler les réalisations d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'un projet éducatif spécifique à la crèche et en lien avec le projet social d'établissement et diriger une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.

Autres appellations :

Directeur(trice) de crèche.

Spécificités :

Coordinateur(trice) de crèches.

▶ Activités

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, etc.)
- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards, et de la conformité des produits, services, prestations dans son domaine d'activité
- Coordination des programmes / des projets / des activités
- Définition et mise en œuvre du projet éducatif
- Elaboration et mise en place du plan de prévention et de traitement des risques spécifiques à la crèche
- Elaboration, mise en place et exploitation de tableaux de bord spécifiques à la crèche
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Gestion des moyens et des ressources, planification, contrôle et reporting
- Organisation et animation de réunions, visites, conférences, événements, commissions spécialisées, groupes de travail et groupes projet
- Veille réglementaire et professionnelle et diffusion aux professionnels

▶ Savoir-Faire

- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives au domaine de la crèche



- Concevoir, piloter et évaluer un projet éducatif
- Conseiller les parents dans le cadre de projets éducatifs ou d'accueil
- Evaluer les pratiques professionnelles dans la crèche
- Evaluer l'évolution de l'enfant en repérant les modifications de l'état de santé ou les situations à risque et informer les parents, l'équipe soignante ou les services sociaux
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques
- Identifier, évaluer, choisir des matériels, des outils adaptés à la réalisation des activités de la crèche
- Organiser une unité, un service, en fonction de différents critères (missions, stratégie, moyens, etc.)
- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation

▶ **Connaissances requises**

Description	Niveau de connaissance
Animation d'équipe	Connaissances approfondies
Bureautique	Connaissances opérationnelles
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances opérationnelles
Droit des enfants et de la protection de la petite enfance	Connaissances opérationnelles
Éducation santé	Connaissances approfondies
Évaluation de la charge de travail	Connaissances générales
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Hygiène et sécurité	Connaissances opérationnelles
Management	Connaissances approfondies
Puériculture	Connaissances approfondies
Stratégie et organisation / conduite du changement	Connaissances opérationnelles

Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

▶ **Informations complémentaires**

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Assistante sociale du personnel, psychologue et psychomotricien de la crèche pour le suivi des enfants, des parents et des personnels + CLIN (comité de lutte contre les infections nosocomiales) pour le prélèvement et le contrôle bactériologique.



Commission crèche pour l'arbitrage des places en crèche.

Direction des ressources humaines pour la négociation, le suivi de la masse salariale, la formation et les recrutements.

Familles pour l'information et l'organisation de la prise en charge des enfants.

Médecin du travail pour la gestion personnalisée des personnels.

Pédiatre de la crèche pour la prévention auprès des enfants, des parents et des professionnels.

Protection maternelle infantile (PMI) pour agréments, signalement et mise en place d'un projet ville / crèche.

Services logistiques pour l'organisation et la qualité des prestations logistiques.

Services techniques pour l'élaboration du plan de travaux et le suivi de sa mise en œuvre.

Services des achats pour la gestion des équipements.

Structure petite enfance, pour la coordination de l'élaboration d'un projet de prise en charge de l'enfant et de la famille.

Structures de formation initiale et continue, internes et externes, pour l'accueil et la formation des stagiaires et des personnels de la crèche.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme d'Etat de puériculture avec 3 années d'expérience professionnelle, formation au management ou diplôme de cadre de santé.

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (avec trois ans d'expérience professionnelle et selon la capacité d'accueil, et pour les éducateurs, une certification au moins de niveau II enregistrée au Registre national des certifications professionnelles dans le domaine de l'encadrement ou de la direction).

Diplôme d'Etat d'Infirmier justifiant d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants pour les structures d'une capacité inférieure ou égale à 40 places.

Correspondances statutaires éventuelles :

Selon la capacité d'accueil, infirmière puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants ou cadre de santé paramédical (Catégorie A).

Passerelles :

Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales

Responsable socio-éducatif

Formateur des professionnels de santé.